



Commission des solidarités

4612 - Centres médico-sociaux (subventions d'investissement aux communes)

CMS de PFAFFENHOFFEN

Rapport n° CP/2013/354

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport concerne la relocalisation du CMS de Pfaffenhoffen dans la maison des services sise place du marché.

Communauté de Communes du Val de Moder

Relocalisation du centre médico-social départemental dans la maison des services aménagée dans l'ancien central téléphonique, place du marché à PFAFFENHOFFEN

Les locaux pour le centre médico-social seront mis à disposition gratuite du Conseil Général avec paiement des charges au prorata des surfaces occupées, au 2^{ème} étage de la nouvelle maison des services. Les autres locaux seront dévolus aux activités développées par la communauté de communes.

Le CMS occupera 231 m². On y trouvera un hall d'accueil où l'on pourra laisser les poussettes, une zone accueil-secrétariat, un bureau pour la responsable, un bureau pour les services du pôle aide à la personne, un bureau pour la puéricultrice et une salle de soins médicalisée ainsi que quatre bureaux pour les travailleurs sociaux, une kitchenette, des sanitaires, des locaux ménage et de stockage. Un ascenseur dessert l'étage.

Le démarrage des travaux est prévu courant 2013 pour un achèvement en fin d'année. Le coût de l'opération, approuvé le 13 avril 2012 par le Conseil de Communauté au stade de l'avant-projet définitif, a été chiffré à 1 450 000 € HT, incluant les frais d'acquisition (315 000 €), les travaux (985 838 €), les aménagements extérieurs et démolition (parking réservé et abords 51 864 €), les honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS et divers (97 298 €). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Communauté de Communes du Val de Moder : 506 892 €

Conseil Général : 406 898 € dont 241 064 € au titre des crédits de développement et 165 834 € pour le CMS

DETR Etat : 288 375 €

FNADT Etat : 115 350 €

Région Alsace : 67 100 €

FAEDER : 65 385 €

Le CMS occupe 40,50 % de l'immeuble. 59.50 % des surfaces seront dévolues aux activités développées par la communauté de communes. La dépense subventionnable de 414 586 € a été calculée sur la base du prorata et des dépenses éligibles, sachant que les dépenses hors champ subventionnable concernent les aménagements extérieurs et les frais liés aux acquisitions.

Il vous est proposé d'accorder à la communauté de communes du Val de Moder une subvention de **165 834 €** représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 414 586 € pour l'intégration du centre médico-social départemental dans la maison des services, place du marché à PFAFFENHOFFEN.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35401	204-204142-50	187 000,00 €	187 000,00 €	165 834,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la communauté de communes du Val de Moder une subvention de 165 834 € représentant 40 % d'une dépense subventionnable de 414 586 €, pour l'intégration du centre médico-social départemental dans la nouvelle maison des services sise place du marché à PFAFFENHOFFEN, conformément au tableau annexé.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER